

## Conseil Communal du 26 mars 2019

Présents :

M. Bairin; Bourgmestre  
M.M. Legrand, Henriët, Maret, Echevins  
Mme Lignoul, Présidente du CPAS  
MM. Margrève, Xhurdebise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers  
M. Miecret, Directeur général f.f.

### Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

#### **Séance Publique :**

##### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26/02/2019.**

Le Conseil,

Par 10 voix pour et 1 abstention (J. Roumez), APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26/02/2019.

##### **2/ Opérateur de Transport de Wallonie. Fusion du Groupe TEC. Actionnariat et parts. Représentation à l'assemblée générale.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DESIGNE Mr Pascal Henriët pour représenter la Commune aux assemblées générales de l'O.T.W., sans droit de vote ;

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente et au besoin de communiquer, au membre désigné, les convocations et autres documents utiles pour chaque assemblée.

##### **3/ Asbl Royal Syndicat d'Initiative. Représentation communale. Décisions**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DESIGNE Mme Anaïs Maret, Mr Claude Legrand, et Mr Francis Piette, dont Mme Anaïs Maret est présentée en qualité de candidat administrateur au sein du Conseil d'administration du R.S.I. Asbl ;

INFORME l'ASBL Royal Syndicat d'Initiative de Trois-Ponts afin qu'il puisse convoquer les membres lors d'une toute prochaine assemblée générale.

##### **4/ Budget extraordinaire. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics. Décision.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DELEGUE au Collège communal, pour les dépenses relevant du budget extraordinaire, la compétence, en matière de marchés publics, de choisir la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics, dans la limite inférieure à 15.000 euros HTVA, d'engager la procédure, d'attribuer le marché public et d'en assurer le suivi jusqu'à complète exécution ;

CHARGE le Collège communal de l'informer de chaque délégation initiée lors de sa plus prochaine séance.

##### **5/ Budget ordinaire. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics. Décision.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DELEGUE au Collège communal, pour les dépenses relevant du budget ordinaire, la compétence, en matière de marchés publics, de choisir la procédure de passation et la fixation des conditions des marchés publics, dans la limite inférieure à 15.000 euros HTVA, d'engager la procédure, d'attribuer le marché public et d'en assurer le suivi jusqu'à complète exécution ;

CHARGE le Collège communal de l'informer de chaque délégation initiée lors de sa plus prochaine séance.

**6/ Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018. Information.**

Le Conseil,  
PREND ACTE des documents.

**7/ Contrat avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Renouvellement.**

Le Conseil,  
A l'unanimité,  
DECIDE de renouveler le contrat avec la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour les exercices 2019 à 2021

**8/ Contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions. Cercle culturel "Le Musée de Wanne" Asbl.**

Le Conseil,  
A l'unanimité,  
CONSIDERE que la subvention a été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée en 2018 ;  
APPROUVE les documents présentés par le Cercle culturel "Le Musée de Wanne Asbl" ;  
CHARGE le Collège de verser le subside 2019 inscrit à l'article 76305/332-02 du budget communal, soit 2.625,-€.

**9/ Démission d'un Conseiller de l'action sociale. Acceptation et désignation d'un remplaçant.**

**1. Acceptation**

Le Conseil,  
A l'unanimité,  
PREND ACTE de la démission de Mme ENGLEBERT Maryanne de sa fonction de Conseillère de l'Action Sociale Et l'ACCEPTE.

**2. Remplacement**

Le Conseil,  
A l'unanimité,  
VALIDE ses pouvoirs  
ARRETE : M. Robert FAFCHAMPS est élu de plein droit Conseiller de l'Action Sociale ;  
CHARGE le Collège communal de soumettre le dossier à la Région wallonne aux fins de validation, avant qu'il ne puisse prêter serment et siéger.  
INFORME l'intéressé et le CPAS de cette décision.

**10/ Tutelle spéciale d'approbation sur les actes des CPAS. Gestion du personnel. Création du poste de coordinateur/trice du service social. Modification du cadre du personnel. Descriptif de fonction. Appel interne en vue du recrutement et nomination. Constitution de la commission de sélection. Rédaction de l'offre d'emploi et modalités de diffusion.**

Le Conseil,  
Par 9 voix pour (Mme Lignoul ne participe pas au vote) et 1 abstention (V. Margrève);  
PREND ACTE :  
1/ de la modification du cadre du personnel du CPAS  
2/ de la décision du CPAS d'initier la procédure d'attribution de l'emploi de coordinateur (m/f) du service social, par promotion (échelle B.4) ainsi que de toutes les modalités qui y sont liées.  
CHARGE le Collège d'informer le CPAS.

**11/ Grade légal de Directeur général. Statuts administratif et pécuniaire. Abrogation et nouvelles modalités.**

Le Conseil,  
A l'unanimité;  
DECIDE :  
Article 1  
ABROGE toutes dispositions antérieures relatives aux dispositions du statut administratif spécifiques au grade légal de directeur général;  
Article 2  
ARRETE les nouveaux règlements, statuts administratif et pécuniaire du directeur général (grade légal)

**12/ Grade légal de Directeur financier. Arrêt des nouveaux règlements, statuts pécuniaire et administratif . Actualisation du cadre du personnel. Décisions.**

Le Conseil,  
Par 10 voix pour et 1 contre (V. Margreve),  
1/ DECIDE d'actualiser le cadre du personnel en y insérant le grade légal de directeur financier;  
2/ ARRETE les nouveaux règlements, statuts administratif et pécuniaire du directeur financier (grade légal)

### 13/ Directeur financier. Mode d'accès. Procédure d'engagement. Décision.

Le Conseil,

Par 10 voix pour et 1 contre (V. Margreve),

DECIDE de lancer la procédure de recrutement et d'engagement d'un directeur financier;

DECIDE que l'emploi de directeur financier sera accessible par promotion;

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente, et notamment de lancer l'appel à candidats sur base du mode d'accès décidé ci-dessus, de composer le jury, et d'organiser les examens sur base des épreuves décrites dans les statuts tels qu'adaptés en séance de ce 26/03/2019, et d'y faire procéder;

REVERRA ce dossier à l'issue des épreuves.

### 14/ Compte de la Fabrique d'église de Trois-Ponts. Exercice 2018. Tutelle.

Le Conseil,

A l'unanimité,

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le compte 2018 de la Fabrique d'église de Trois-Ponts, voté en séance du Conseil de fabrique du 26/02/2019, est approuvé et présente en définitive les résultats suivants :

	Montant (€)
Recettes ordinaires totales	20.821,79
• dont une intervention communale ordinaire de secours de 11.000,- €	
Recettes extraordinaires totales	10.039,62
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0	
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de 6.639,62	
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.330,57
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	11.647,49
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	3.400,00
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	
<b>Recettes totales</b>	<b>30.861,41</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>20.378,06</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>10.483,35</b>

**Art. 2 :** Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

**Art. 3 :** Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à l'établissement culturel concerné : la fabrique d'église de Trois-Ponts;
- à l'organe représentatif du culte concerné : l'Evêché de Liège.

### 15/ Compte de la Fabrique d'église de Wanne. Exercice 2018. Tutelle.

Le Conseil,

A l'unanimité,

**ARRETE :**

Article 1er : Le Conseil communal se positionnera sur le regroupement éventuel des quatre fabriques d'église dûment concertées, une fois en possession de tous les éléments ;

Article 2 : Le compte de la fabrique d'église de Wanne pour l'exercice 2018, voté en séance du Conseil de fabrique du 09/02/2019, corrigé par l'Evêché, est approuvé et présente en définitive les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	7.364,14€
dont une intervention communale ordinaire de secours de 4.074,09€	
Recettes extraordinaires totales	11.010,80,-€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de 0	
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de 11.010,80€	
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.857,62,-€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	3.878,51,-€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	64,06,-€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de -	0,-€
<b>Recettes totales</b>	<b>18.374,94,-€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>6.800,19,-€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>11.574,75,-€</b>

Art. 3 : Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

Art. 4 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à l'établissement culturel concerné : la Fabrique d'église de Wanne
- à l'organe représentatif du culte concerné : l'Evêché de Liège.

#### **16/ Compte de la Fabrique d'église de Basse-Bodeux. Exercice 2018. Tutelle.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

**ARRETE :**

**Article 1er :** Le compte de la fabrique d'église de Basse-Bodeux pour l'exercice 2018, voté en séance du 18/01/2019 du Conseil de fabrique, est approuvé et présente en définitive les résultats suivants

	<b>Montant en euros (€)</b>
Recettes ordinaires totales	5.676,20
• dont une intervention communale ordinaire de secours de 2.364,64	
Recettes extraordinaires totales	25.580,59
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de 11.329,66	
• dont un boni comptable de l'exercice précédent de 5.598,58	
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.562,45
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	2.880,69
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	19.230,38
• dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	
<b>Recettes totales</b>	<b>31.256,79</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>24.673,52</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>6.583,27</b>

**Art. 2 :** Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

**Art. 3 :** Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à l'établissement culturel concerné : la fabrique d'église de Basse-Bodeux ;
- à l'organe représentatif du culte concerné : l'Evêché de Liège.

#### **17/ Appel à projets. Verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux. Ratification.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De ratifier la décision prise par le Collège communal en date du 27/02/2019, à savoir l'introduction d'un dossier de demande de subside pour remplacer le Nissan Cabstar par un véhicule identique 100% électrique + placement d'une borne de rechargement électrique semi-rapide, sur la Place du Marché.
- D'approuver le projet ci-annexé.
- D'inscrire le crédit nécessaire au budget communal le moment venu.

#### **18/ Enrobés bitumineux 2019-2020 - Accord-cadre (marché stock). Approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil,

Par 7 voix pour et 4 contre (V. Margrève, C. Gustin, F. Piette et C. Godefroid)

DECIDE :

- De passer un contrat à l'année pour la livraison des enrobés nécessaires aux travaux de réfection de voiries.
- D'approuver le cahier des charges N° 2019/012 et le montant estimé (30.000,00 € tva) du marché "Enrobés bitumineux 2019-2020 - Accord-cadre (marché stock)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer ces dépenses par les crédits inscrits aux budgets ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2019.
- D'inscrire les crédits nécessaires pour ces dépenses aux projets de budgets ordinaire et extraordinaire 2020.
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente.

#### **19/ AIDE. Convention portant sur le curage des canalisations communales. Adoption.**

Le Conseil,

Par 9 voix pour et 2 abstentions (V. Margrève et C. Godefroid);

DECIDE :

Secrétariat: Rue de Coö, 58 B-4980 Trois-Ponts

Tél.: 080/68 98 80 Fax.: 080/68 98 98 E-mail: info@troisponts.be site : www.troisponts.be C. Cal.: 091-0004512-79 TVA: BE 207 690 955

- D'adopter la convention proposée par l'A.I.D.E. portant sur les conditions d'utilisation du marché public de services conclu par leur Intercommunale pour le curage des canalisations communales.
- D'inscrire un crédit budgétaire à cet effet.

**20/ Lieu-dit « Long Pré ». Equipement sportif (dead-ride) sur l'Amblève. Convention d'occupation à titre précaire. Décisions.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

AUTORISE le maintien de l'infrastructure sportive exploitée par le gérant du « Domaine Long Pré » jusqu'au 31 mars 2021.

ADOpte la convention annexée.

FIXE le loyer, indexable (indice santé 2013), de l'emprise nécessaire dans le bois communal à 389,80 euros/an.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente et de la surveillance, en collaboration avec les Administrations régionales compétentes.

**Point en urgence:**

**21/ Directeur général. Mode d'accès. Procédure d'engagement. Décision.**

Le Conseil,

A l'unanimité,

DECIDE de lancer la procédure de recrutement et d'engagement d'un Directeur général;

DECIDE que l'emploi de Directeur général sera accessible par recrutement;

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente, et notamment de lancer l'appel à candidats sur base du mode d'accès décidé ci-dessus, de composer le jury, et d'organiser les examens sur base des épreuves décrites dans les statuts tels qu'adaptés en séance de ce 26/03/2019, et d'y faire procéder;

REVERRA ce dossier à l'issue des épreuves.

Le Bourgmestre clôt la séance à 22h00

Par le Conseil,

Pour le Directeur général absent,

Le Directeur général f.f., B. Miecret

Le Bourgmestre,

F. Bairin